

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achilles-
Cartier*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

Le 17 décembre 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE181009026**

Octroyer un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc. pour la fabrication et l'installation de la nouvelle marquise sur la rue Saint-Hubert, entre les rues Jean-Talon et De Bellechasse, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert (Lot 5) pour un montant de 18 015 554,62 \$ (incluant les taxes) – Appel d'offres public # 403914 (4 soumissionnaires conformes). Dépense totale de 21 978 976,64 \$, incluant les taxes (travaux: 18 015 554,62 \$ + variations des quantités: 1 801 555,46 \$ + contingences: 1 801 555,46 \$ + incidences: 360 311,09 \$).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE181009026

Octroyer un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc. pour la fabrication et l'installation de la nouvelle marquise sur la rue Saint-Hubert, entre les rues Jean-Talon et De Bellechasse, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert (Lot 5) pour un montant de 18 015 554,62 \$ (incluant les taxes) – Appel d'offres public # 403914 (4 soumissionnaires conformes). Dépense totale de 21 978 976,64 \$, incluant les taxes (travaux: 18 015 554,62 \$ + variations des quantités: 1 801 555,46 \$ + contingences: 1 801 555,46 \$ + incidences: 360 311,09 \$).

À sa séance du 28 novembre 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 5 décembre 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que l'estimation dans ce dossier comportait quelques faiblesses. Selon toute vraisemblance, l'estimateur a utilisé des prix d'il y a quelques années beaucoup trop faibles par rapport au coût actuel de l'acier nécessaire à la fabrication de la marquise.

Les membres ont, par ailleurs, apprécié les explications sur le choix des matériaux qui assureront un entretien plus facile de la marquise, notamment l'usage de verre ayant des propriétés autonettoyantes.

Enfin, les membres ont jugé que l'ensemble des explications données par le Service étaient pertinentes et rassurantes quant à la réalisation de ce projet.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE181009026 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.